



## Espèces fauniques et floristiques à statut particulier – Autres espèces Écosystème

### *L'ensemble des bassins versants*

#### *Situation*

Sur le territoire de l'OBAKIR, plusieurs espèces floristiques ou fauniques possèdent un statut particulier (Portrait, section 2). Certaines de ces espèces sont reliées plus intimement à la ressource eau. Pour en citer quelques-unes, notons du côté végétal, la matteuccie fougère-à-l'autruche, le lis du Canada, et du côté animal, le bar rayé, la mulette perlière de l'Est et l'omble chevalier. On retrouve aussi des espèces de plantes reliées aux milieux humides, particulièrement aux tourbières, comme le gaylussaquier nain variété de Bigelow. La perte d'habitat est la principale problématique dans la conservation et la préservation de ces espèces.

#### *Causes spécifiques*

##### Espèces floristiques

Pour les espèces floristiques, comme pour plusieurs espèces des milieux humides, les principales causes affectant le bon développement et la survie des communautés sont les pertes d'habitats reliées à l'expansion urbaine, agricole et de villégiature. Dans le cas de la fougère-à-l'autruche, les techniques de cueillette contribuent aussi à la vulnérabilité de l'espèce. Les crosses de cette fougère sont très recherchées par les gastronomes et vendus dans les supermarchés.

Le commerce des plantes entières est une menace affectant les populations de cette fougère. Les plants retirés du milieu naturel se retrouvent sur le marché pour être vendus surtout comme plantes ornementales. Selon la « loi sur les espèces menacées ou vulnérables », il est interdit de récolter plus de cinq spécimens entier ou parties souterraines en milieu naturel et de vendre un seul spécimen entier ou parties souterraines (MDDEFP, 2013c).

##### Bar rayé (population de l'estuaire du Saint-Laurent)

En 2004, le bar rayé a obtenu le statut d'espèce disparue vers la fin des années 1960 (Robitaille et coll., 2011). Il a toutefois fait l'objet d'une réintroduction entre 2002 et 2009. Ces auteurs mentionnent aussi que les principales menaces de la survie du bar rayé sont la perte et la destruction de l'habitat, la surexploitation et les menaces biologiques (espèces exotiques envahissantes). Le plan de rétablissement du bar rayé, en vigueur depuis novembre 2011, tient compte de cinq objectifs principaux dont le but est de restaurer au cours des dix prochaines années, une population qui se reproduira et qui se maintiendra d'elle-même tout en s'intégrant à la communauté biologique sans la perturber (Robitaille et coll., 2011). Ces cinq objectifs sont :

## FICHE 24

### Espèces fauniques et floristiques à statut particulier – Autres espèces Écosystème



#### *L'ensemble des bassins versants*

- Accroître les effectifs de bar rayé;
- Identifier les habitats utilisés par la population de bar rayé;
- Suivre l'état de la population de bar rayé;
- Suivre l'état de certaines composantes de la communauté ichthyologique (proies, prédateurs ou compétiteurs) en relation avec le bar rayé;
- Protéger la population de bar rayé et ses habitats les plus importants.

Les suivis desensemencements effectués jusqu'à maintenant montre que les recaptures de bars rayés de moins de un an s'effectuent majoritairement à proximité de La Pocatière, dans l'anse Sainte-Anne, sensiblement dans le même secteur que la population disparue (Pelletier et coll., 2011; Robitaille et coll., 2011). Ce secteur est considéré comme un habitat essentiel; les perturbations et la destruction de l'habitat encore courantes dans cette zone (enrochement des berges, construction de muret, remblayage) peuvent être néfastes pour la survie du bar rayé (Robitaille et coll., 2011).

#### Omble chevalier

L'omble chevalier n'est pas une espèce populaire à la pêche sportive, mais sa conservation est importante puisqu'elle représente une grande valeur génétique et patrimoniale au niveau du lac Chaudière, seule population sur le territoire de l'OBAKIR (MRNF, 2012). Il fait partie de la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Les principales causes de son déclin sont la destruction de son habitat (**eutrophisation** de plans d'eau surtout par le développement de la villégiature), l'introduction d'espèces compétitrices (perchaude, meunier) et l'acidification des plans d'eau.

#### *Initiatives entreprises connues à ce jour pour protéger les autres espèces à statut particulier*

- L'ensemble de ces espèces ont un statut de protection selon la « Loi sur les espèces menacées et vulnérables ».
- Le bar rayé a été réintroduit, entre 2002 et 2009, entre Saint-Pierre-les-Becquets (près de Trois-Rivières) et Rivière-Ouelle.
- Un secteur de la Tourbière Lambert à Rivière-Ouelle, est destiné à la protection du gaylussaquier nain variété de Bigelow, espèce végétale menacée.



## Espèces fauniques et floristiques à statut particulier – Autres espèces Écosystème

### *L'ensemble des bassins versants*

- Des moyens de sensibilisation existent en ce qui concerne les bonnes pratiques de cueillette de têtes-de-violon (fougère-à-l'autruche).

### *Les pistes d'action*

- Limiter les pressions affectant la population d'omble chevalier du lac Chaudière.
- Encourager l'implantation de bandes riveraines avec des espèces indigènes afin d'améliorer l'habitat de plusieurs espèces riveraines comme le lis du Canada.
- Encourager la préservation des zones humides.
- Améliorer les connaissances sur les sites susceptibles d'être colonisés par des espèces à statut particulier.
- Suivre les développements des plans de conservation et des plans de rétablissement des espèces concernées.

#### Effets des changements climatiques sur la faune et la flore aquatique

(Source d'informations : Ouranos, 2010)

- Les changements climatiques pourraient contribuer au déclin de la population d'anguilles puisqu'ils viendraient modifier le régime des courants océaniques (déviation du *Gulf Stream* au nord) qui pourrait interférer avec le transport des larves vers les zones côtières.
- La population de saumon présente dans la rivière Ouelle risque d'être de plus en plus vulnérable, puisque les scénarios des changements climatiques prévoient des périodes d'étiage plus sévères et plus longues.
- La problématique de l'érosion du littoral pourrait engendrer des pertes d'habitat dans les zones de rétention larvaire, telles que les herbiers. La zone côtière du territoire de l'OBAKIR fait partie des zones vulnérables à l'érosion. Les effets des changements climatiques (augmentation du niveau de la mer et des activités cycloniques, diminution de la période d'englacement, etc.) laissent croire que le taux d'érosion continuera à s'accélérer; réduisant les habitats de croissance nécessaires au bon développement de ces espèces. Les principales espèces touchées qui fréquentent ces zones sont l'éperlan-arc-en-ciel et le bar rayé.

